SIRA
EAU et ASSAINISSEMENT
321 rue de Londres
Z.I. les Estaches
62730 LES ATTAQUES
03.21.85.53.10
admin@sira-eau.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS)

EXERCICE 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

SOMMAIRE

Chapitre 1. Caractérisation technique du service 4

Article 1. Présentation du territoire desservi 4

Article 2. Mode de gestion du service 5

Article 3. Présentation du Service 5

a) Service Régie : 5

b) Service d'Astreinte : 6

c) Service à la Clientèle : 6

d) Service Facturation : 6

Article 4. Estimation de la population desservie (D101.0) 7

Article 5. Nombre d'abonnés 9

Article 6. Eaux brutes 11

a) Prélèvement sur les ressources en eau 11

b) Description des Ouvrages d'Eau Potable du Syndicat 13

Article 7. Achats d'eaux brutes 15

Article 8. Eaux traitées 15

a) Production (V1) 16

b) Achats d'eaux traitées (V2) 17

c) Volumes vendus au cours de l'exercice (V7-V3) 17

d) Autres volumes (V8 et V9) 20

e) Volume consommé autorisé (V6=V7+V8+V9) 21

Article 9. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 21

Chapitre 2. Tarification de l'eau et recettes du service 23

Article 1. Modalités de tarification 23

Article 2. Facture d'eau type (D102.0) 27

Article 3. Recettes 28

Chapitre 3. Indicateurs de performance 29

Article 1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 29

Article 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) 30

Article 3. Indicateurs de performance du réseau 31

a) Rendement du réseau de distribution (P104.3) 31

b) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 32

c) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)..... 33

Article 4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .. 33

Article 5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) ... 35

Article 6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 35

Article 7. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) 36

Article 8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 37

Article 9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)..... 37

Article 10. Taux de réclamations (P155.1) 38

Chapitre 4. Financement des investissements..... 39

Article 1. Branchements en plomb 39

Article 2. Montants financiers..... 39

Article 3. État de la dette du service..... 40

Article 4. Amortissements 40

Article 5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service..... 40

Article 6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice..... 41

Chapitre 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 43

Article 1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)43

Article 2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 43

Chapitre 6. Tableau récapitulatif des indicateurs 44

ANNEXES - QUALITE DE L'EAU EN FONCTION DE L'UNITE TECHNIQUE..... 45

Chapitre 1. Caractérisation technique du service

Article 1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : ☐ Communal ☒ Intercommunal

- ✓ Nom de la collectivité : SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres)
- ✓ Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- ✓ Compétences liées au service :

	Oui	Non	Remarques
Production	☒	☐	
Protection du point de prélèvement	☒	☐	
Traitement	☒	☐	par chlore gazeux
Transfert	☒	☐	
Stockage	☒	☐	en cuve aérienne ou semi-enterrée
Distribution	☒	☐	

- ✓ Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Andres, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bouquehault, Brêmes-Les-Ardres, Campagne-lès-Guines, Guemps, Herbinghen, Hocquinghen, Landrethun-Lès-Ardres, Les Attaques, Licques, Louches, Marck, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Rodelinghem, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle, Sanghen, Vieille-Eglise et Zutkerque (uniquement pour la rue des Bosquets).

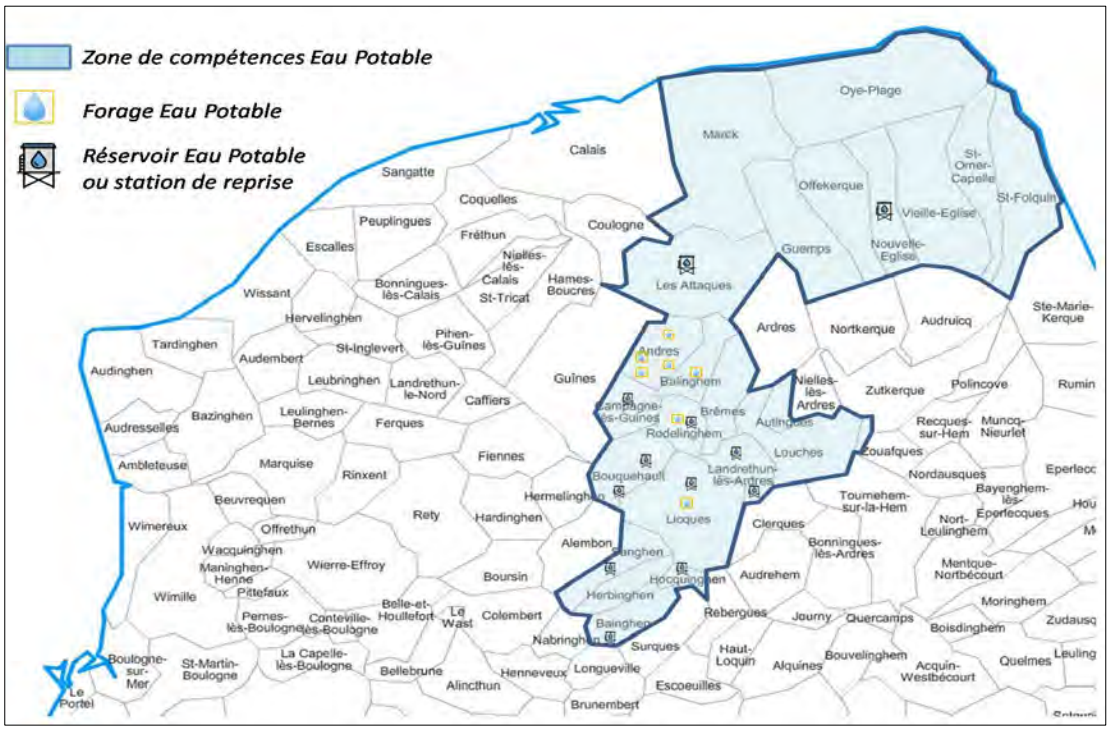

✓ Existence d'une CCSPL : ☐ OUI ☒ NON

(Commission consultative des services publics locaux)

✓ Existence d'un schéma de distribution : ☒ OUI, date d'approbation : /

☐ NON

✓ Existence d'un règlement de service : ☒ OUI, date d'approbation : 28/12/2011

Révision le : 02/10/2023

☐ NON

Article 2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

☒ Régie (qui regroupe la production, le traitement, l'adduction, le stockage et la distribution d'eau potable)

☐ Régie avec prestataire de service

☐ Régie intéressée

☐ Gérance

☐ Délégation de service public : affermage

☐ Délégation de service public : concession

Article 3. Présentation du Service

a) Service Régie :

Entièrement dédiées au territoire du SIRA, les équipes de la Régie permettent de réaliser des interventions rapides et s'engagent à mettre en œuvre un service de qualité.

Les prestations qui vous sont garanties, sont les suivantes :

- Un contrôle régulier de l'eau avec de nombreuses analyses de la qualité sur le réseau public, analyses effectuées par les services du ministère de la santé (ARS) dont les résultats officiels sont tenus à la disposition des abonnés,
- Un accueil téléphonique au 03 21 85 53 10 pour effectuer toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions concernant le service de l'eau,
- Une réponse écrite à vos courriers (ou mails), qu'il s'agisse de questions sur la qualité de l'eau ou sur tout type de démarche.
- Une étude et une réalisation rapide pour l'installation d'un nouveau branchement d'eau potable ou d'un autre projet d'alimentation en eau potable (ex : lotissement, pose de poteaux incendie pour les communes, etc..).

b) Service d'Astreinte :

Le SIRA dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 assuré par les agents de la régie (numéro = 07.50.75.82.71). Il existe également une assistance technique pour répondre aux urgences techniques avec un délai garanti d'intervention d'un technicien entre 2 et 4 heures en cas d'urgence

NOMBRE D'INTERVENTIONS RECENSEES EN 2024 POUR FUITES AU COMPTEUR ET AUTRES RECLAMATIONS TECHNIQUES DE L'ABONNE : 119 interventions (hors interventions astreintes / hors appel pour demande administrative)

c) Service à la Clientèle :

Un accueil clientèle est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. L'accueil téléphonique est quant à lui disponible de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le site internet www.sira-eau.fr permet lui aussi de renseigner et diriger les abonnés pour mieux répondre à leurs attentes.

d) Service Facturation :

1 seule facture annuelle est envoyée aux abonnés. Les factures d'eau sont établies par le SIRA et adressées aux abonnés, depuis le 01/01/2023, par le Service de Gestion Comptable de CALAIS.

La mensualisation est opérationnelle pour l'ensemble des communes du SIRA.

Article 4. Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 36 972 habitants au 31/12/24 (36 831 au 31/12/23).

CODE INSEE	COMMUNE EAU POTABLE	RURALITE	Nombre d'habitants INSEE 2023	Nombre d'habitants INSEE 2024	VARIATION
Communauté de Communes du Pays d'Opale					
62031	ANDRES	RURALE	1539	1 534	-0,32%
62059	AUTINGUES	RURALE	287	291	1,39%
62076	BAINGHEN	RURALE	215	214	-0,47%
62078	BALINGHEM	RURALE	1 225	1 225	0,00%
62161	BOUQUEHAULT	RURALE	790	794	0,51%
62174	BREMES	RURALE	1 297	1 311	1,08%
62203	CAMPAGNE-LES-GUINES	RURALE	426	414	-2,82%
62432	HERBINGHEN	RURALE	410	423	3,17%
62455	HOCQUINGHEN	RURALE	114	116	1,75%
62488	LANDRETHUN-LES-ARDRES	RURALE	797	792	-0,63%
62506	LICQUES	RURALE	1 636	1 657	1,28%
62531	LOUCHES	RURALE	941	948	0,74%
62716	RODELINGHEM	RURALE	552	555	0,54%
62775	SANGHEN	RURALE	339	327	-3,54%
TOTAL =			10 568 habitants	10 601 habitants	0,31%
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers					
62043	LES ATTAQUES	RURALE	2 052	2 065	0,63%
62548	MARCK	URBAINE	10 494	10 468	-0,25%
TOTAL =			12 546 habitants	12 533 habitants	-0,10%
Communauté de communes de la Région d'Audruicq					

62393	GUEMPS	RURALE	1 116	1092	-2,15%
62623	NOUVELLE-EGLISE	RURALE	709	709	0,00%
62634	OFFEKERQUE	RURALE	1 251	1288	2,96%
62645	OYE-PLAGE	URBAINE	5 656	5 716	1,06%
62748	SAINT-FOLQUIN	RURALE	2 328	2339	0,47%
62766	SAINT-OMER-CAPELLE	RURALE	1 106	1100	-0,54%
62852	VIEILLE-EGLISE	RURALE	1 453	1496	2,96%
62906	ZUTKERQUE (Uniquement rue des Bosquets)	RURALE	98	98	0,0%
TOTAL =			13 717 habitants	13 838 habitants	0,9%
TOTAL POPULATION SUR LE TERRITOIRE DU SIRA =			36 831 habitants	36 972 habitants	+ 0,38%

INTERCOMMUNALITE	Communauté de Communes du Pays d'Opale	Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers	Communauté de communes de la Région d'Audruicq
Réparation en nombre de commune	8/24	2/24	14/24
	33,33%	8,33%	58,33%
Réparation en nombre d'habitant	13 838 habitants	12 533 habitants	10 601 habitants
	37%	34%	29%

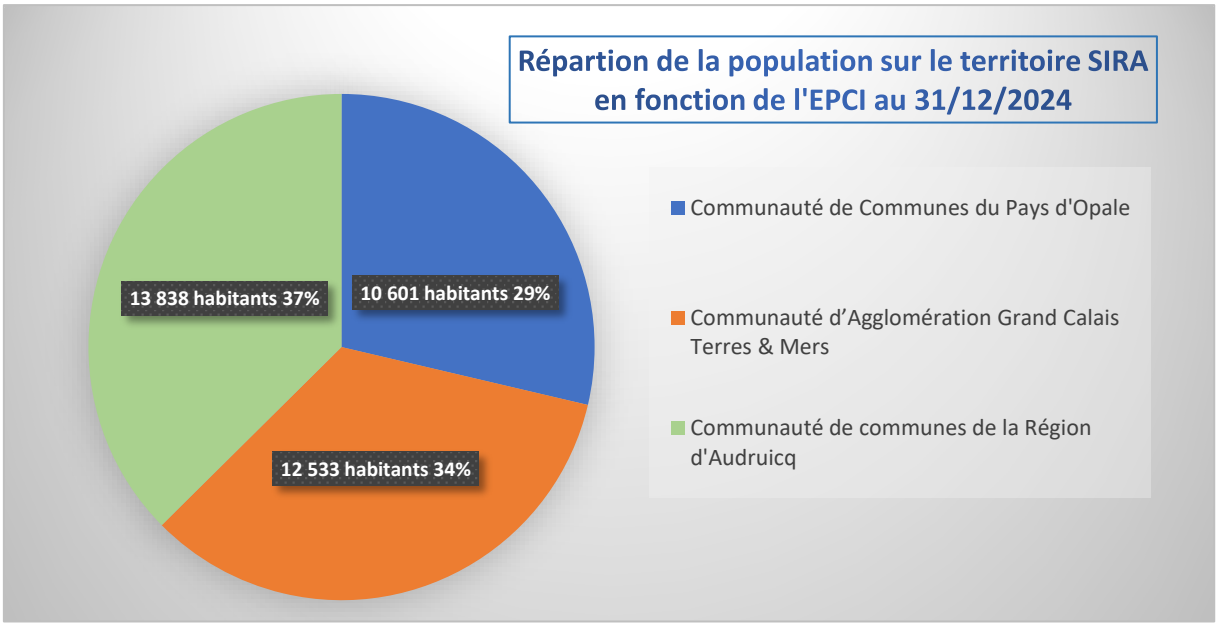

Article 5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 16 516 abonnés au 31/12/24 (16 489 au 31/12/23).

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/23	Nombre total d'abonnés 31/12/24	Variation en %
Communauté de Communes du Pays d'Opale			
ANDRES	619	623	0,65 %
AUTINGUES	168	166	-1,19 %
BAINGHEN	128	128	0,00 %
BOUQUEHAULT	335	579	72,84 %
BREMES-LES-ARDRES	645	337	-47,75 %
BALINGHEM	581	645	11,02 %
CAMPAGNE-LES-GUINES	196	196	0,00 %
HERBINGHEM	179	180	0,56 %
HOCQUINGHEM	61	61	0,00 %
LANDRETHUN-LES-ARDRES	361	363	0,55 %
LOUCHES	475	474	-0,21 %
LICQUES	806	807	0,12 %
RODELINGHEM	235	235	0,00 %
SANGHEN	163	164	0,61 %
TOTAL =	4 952	4 958	0,12 %
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers			
LES ATTAQUES	1006	1003	-0,30 %

MARCK	4492	4515	0,51 %
TOTAL =	5 498	5 518	0,36 %
Communauté de communes de la Région d'Audruicq			
GUEMPS	486	488	0,41 %
OYE-PLAGE	2691	2688	-0,11 %
OFFEKERQUE	511	510	-0,20 %
NOUVELLE-EGLISE	292	295	1,03 %
SAINT-FOLQUIN	967	960	-0,72 %
SAINT-OMER-CAPELLE	400	406	1,50 %
VIEILLE-EGLISE	652	655	0,46 %
ZUTKERQUE (uniquement rue des Bosquets)	40	38	-5,00 %
TOTAL =	6 039	6 040	0,02 %
Total	16 489 abonnés	16 516 abonnés	+ 0,16 %

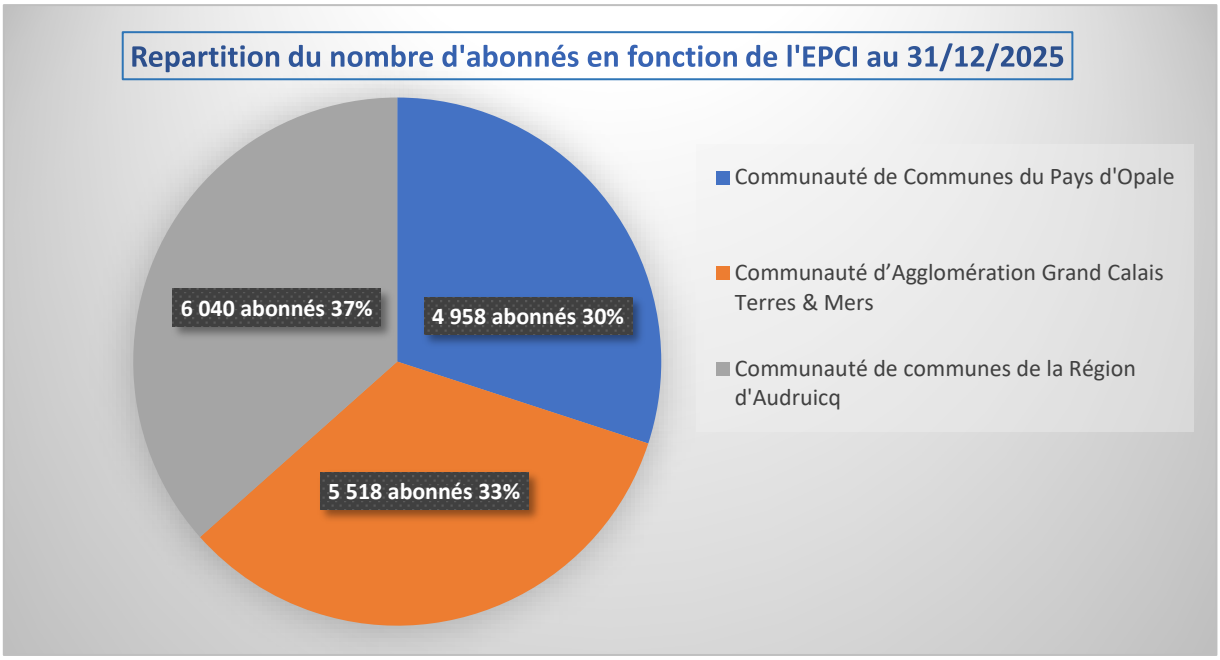

Article 6. Eaux brutes

a) *Prélèvement sur les ressources en eau*

Le service public d'eau potable a prélevé 2 228 264 m3 pour l'exercice 2024 (2 228 071 m3 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2023 (en m3)	Volume prélevé durant l'exercice 2024 (en m3)	Variation en %
Forage F1 Andres	Forage – eaux souterraines	1 pompe de 22 m3/h 600 m3/j (pdt 20h)	33 256 m3	71 978 m3	116,43 %
Forage F2 Andres		1 pompe de 50 m3/h 1 pompe de 85 m3/h 1 600 m3/j (pdt 20h)	298 358 m3	395 173 m3	32,45 %
Forage F3 Andres		1 pompe de 80 m3/h 1 pompe de 60 m3/h 1 600 m3/j (pdt 20h)	264 994 m3	328 162 m3	23,84 %
Forage F4 Andres		2 pompes de 350 m3/h 7 000 m3/j (pdt 20h)	1 304 242 m3	1 080 019 m3	-17,19 %
Forage de Balinghem		2 pompes de 72 m3/h 1 600 m3/j	226 397 m3	242 082 m3	6,93 %
Forage de Rodelinghem		1 pompe de 35 m3/h 500 m3/j	0 m3	0 m3	0,00 %
Forage de Licques		2 pompes de 30 m3/h vannées à 22 m3/h 700 m3/j	100 824 m3	110 850 m3	9,94 %
		TOTAL =	2 228 071 m3	2 228 264 m3 (Volume V1)	0,01 %

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Volume (en m3)	206 020	201 469	200 977	184 799	190 669	198 852	
Mois	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Volume (en m3)	203 982	166 471	168 163	185 613	166 928	154 321	2 228 264

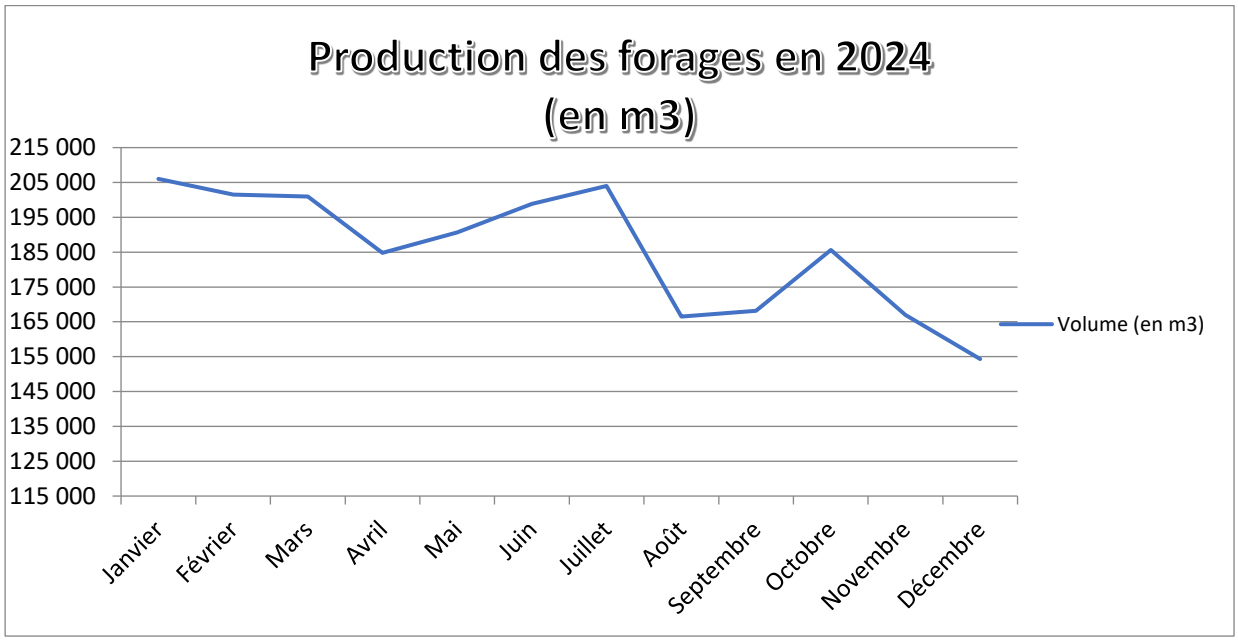

(Pour information, les productions pour le début d'année 2025 sont de 168 310 m3 pour le mois de janvier et de 152 653 m3 pour le mois de février)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

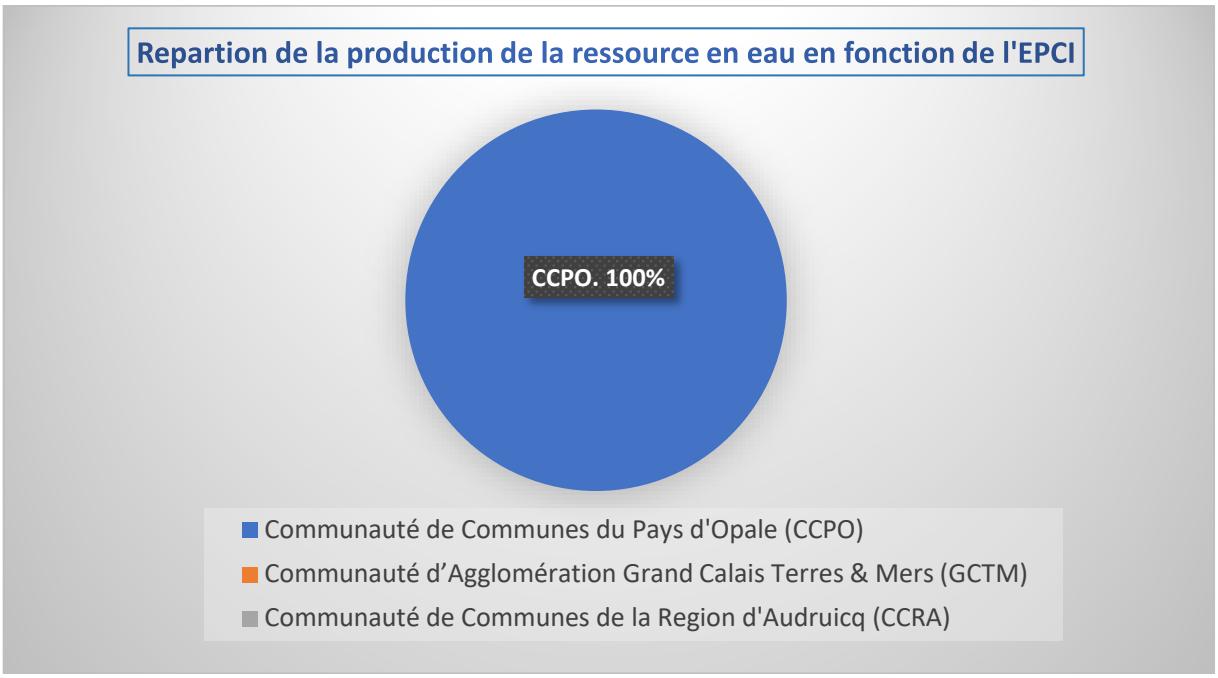

Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www-sira-eau.fr

b) Description des Ouvrages d'Eau Potable du Syndicat

STATION DE REPRISE OU SURPRESSEURS	COMMUNES - ADRESSE - TYPE	TYPE	DEBIT DES POMPES
STATION DE REPRISE	CAMPAGNE-LES-GUINES RD 215 Réservoir semi-enterré	1 pompe de reprise vers le réservoir de BOUQUEHAULT (La Placette)	25 m3/h
	LES ATTAQUES - RN 43 Réservoir au Sol	2 pompes de 120 m3/h + 2 pompes de 60 m3/h (P7 P8 P9 P10) pour alimentation du château d'eau LES ATTAQUES	350 m3/h
	RODELINGHEM Rue du Château d'eau Réservoir sur Tour	2 pompes de reprise vers le réservoir de West Yeuse (P3 P4)	52 m3/h
	LANDRETHUN-LES-ARDRES HAMEAU DE WEST YEUSE Réservoir semi-enterré	2 pompes de reprise vers le réservoir de LE VAL (P1 P2)	32 m3/h
	LANDRETHUN-LES-ARDRES HAMEAU LE VAL Réservoir semi-enterré	2 pompes de surpression vers Vigneau et Audenfort (P1 P2) + 2 pompes de reprise vers le réservoir d'Ecottes (P3 P4)	Jusqu'à 38 m3/h (P3) pour Ecottes
	Réservoir au Sol de LES ATTAQUES vers NOUVELLE EGLISE	3 Pompes de reprise (P1 P2 P11)	Jusqu'à 180 m3/h
	HOCQUINGHEM - Rue Principale Bâche de reprise	2 pompes de reprise vers le réservoir de Bainghen	18 m3/h
SURPRESSEUR	BOUQUEHAULT - RUE DU MONT GARDIN Bâche de reprise	2 pompes de surpression vers Mont-Gardin	6 m3/h
	Réservoir au Sol de LES ATTAQUES vers MARCK	4 Pompes de surpression avec variateurs (P3 P4 P5 P6)	Jusqu'à 300 m3/h
	OYE-PLAGE + SAINT-OMER-CAPELLE + SAINT-FOLQUIN Réservoir sur Tour de NOUVELLE-EGLISE	4 Pompes de surpression avec variateurs (P1 P2 P3 P4)	Jusqu'à 360 m3/h
	BAINGHEN - Rue de l'Eglise Réservoir de BAINGHEN	2 pompes de surpression vers Pâtures	5 m3/h
	SANGHEN - Rue de la vallée Station de reprise	1 pompe de surpression vers Pâtures	5 m3/h

OUVRAGES	CAPACITE
Réservoir semi enterré de BOUQUEHAULT	150 m3
Réservoir semi enterré de CAMPAGNE-LES-GUINES	150 m3
Réservoir sur Tour de LES ATTAQUES	300 m3
Réservoirs au sol de LES ATTAQUES	1 000 m3
Réservoir sur Tour de NOUVELLE-EGLISE	1 000 m3
Réservoir semi enterré de LANDRETHUN (Hameau de West-Yeuse)	400 m3
Réservoir semi enterré de LANDRETHUN (Hameau du Val)	50 m3
Réservoir sur Tour de RODELINGHEM	300 m3
Réservoir de LICQUES MI COTE (Mont de Cahen)	300 m3
Réservoir de LICQUES (Bois de Licques - Ecottes)	200 m3
Réservoir de BAINGHEN	250 m3

Réservoir sur Tour LES ATTAQUES

Forage F4 de ANDRES

Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www-sira-eau.fr

Article 7. Achats d'eaux brutes

Néant

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m3	Observations
Néant	/	/	/
Total	/	/	/

Article 8. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2024

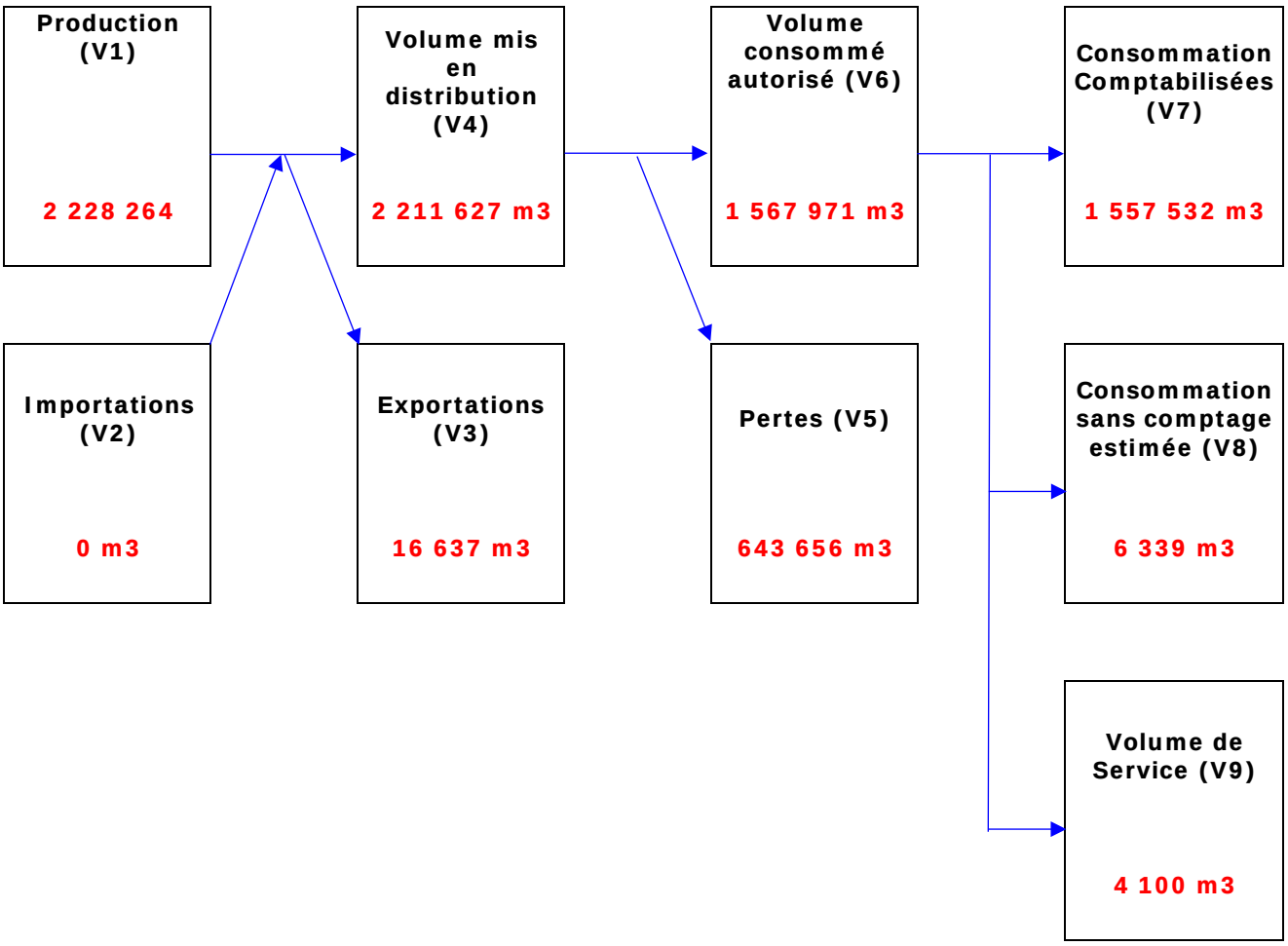

Volume Productions =	V1=2 228 264 m3	Production de l'ensemble des forages
Volume Importations =	V2=0 m3	/
Volume Exportations =	V3=16 637 m3	Somme des ventes d'eau
Volume mis en distribution =	V4=2 211 627 m3	Formule : V4=V1+V2-V3
Volume de Pertes =	V5= 643 656 m3	Formule : V5 = V4-V6
Volume consommé autorisé =	V6=1 567 971 m3	Formule : V6 = V7+V8+V9
Volume vendu aux abonnés =	V7= 1 557 532 m3	Somme des consommations par commune
Volume consommation sans comptage =	V8= 6 339 m3	Somme des volumes non-comptabilisés
Volume de Service =	V9= 4 100 m3	Somme des volumes pour l'entretien des ouvrages

a) *Production (V1)*

Le service compte sept stations de forage pour une production de 2 228 264 m3

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Forage F1 - Andres	Chlore gazeux – injection au puits au niveau de la crépine
Forage F2 - Andres	
Forage F3 - Andres	
Forage F4 - Andres	
Forage de Balinghem	
Forage de Rodelinghem	
Forage de Licques	

b) Achats d'eaux traitées (V2)

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2024 (en m3)	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Néant	/	/	/	/
Total d'eaux traitées achetées (V2)	/	/	/	/

c) Volumes vendus au cours de l'exercice (V7-V3)

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	1 524 815 m3	1 557 532 m3	
Abonnés non domestiques	0 m3	0 m3	
Total vendu aux abonnés (V7)	V7 = 1 524 815 m3	V7 = 1 557 532 m3	+ 2,15%
Service de Eau et Force (2) (CAUCHOISE – ARDRES)	2 894 m3	9 059 m3	
Service de SUEZ (2) (LE BANC VERT - COULOGNE)	195 m3	4 917 m3	
Service de SUEZ (2) (ZONE TURQUERIE)	6 738 m3	2 661 m3	
Total exporté vers d'autres services (V3)	V3 = 9 827 m3	V3 = 16 637 m3	+ 69,30%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commune	Consommation 2023 par commune (m3)	Consommation 2024 par commune (m3)	Evolution 2023/2024 (en %)
ANDRES	48 803	54 403	11,47 %
AUTINGUES	20 866	18 203	-12,76 %
BAINGHEN	12 633	15 701	24,29 %
BALINGHEM	54 837	53 790	-1,91 %
BOUQUEHAULT	29 658	27 517	-7,22 %
BREMES LES ARDRES	49 763	54 273	9,06 %
CAMPAGNE LES GUINES	14 760	15 364	4,09 %
GUEMPS	51 964	48 441	-6,78 %
HERBINGHEN	16 127	17 370	7,71 %
HOCQUINGHEN	6 413	7 426	15,80 %
LANDRETHUN LES ARDRES	43 406	43 349	-0,13 %
LES ATTAQUES	90 966	92 132	1,28 %
LICQUES	101 135	102 120	0,97 %
LOUCHES	47 051	52 278	11,11 %
MARCK	420 963	438 719	4,22 %
NOUVELLE EGLISE	27 751	25 756	-7,19 %
OFFEKERQUE	48 574	50 741	4,46 %
OYE PLAGE	221 857	229 579	3,48 %
RODELINGHEM	24 130	20 900	-13,39 %
SAINT FOLQUIN	78 204	76 374	-2,34 %
SANGHEN	17 381	16 266	-6,42 %
ST OMER CAPELLE	37 954	34 844	-8,19 %
VIEILLE EGLISE	56 705	59 178	4,36 %
ZUTKERQUE	2 914	2 808	-3,64 %
Total	1 524 815 m3	1 557 532 m3	+ 2,15 %

Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www-sira-eau.fr

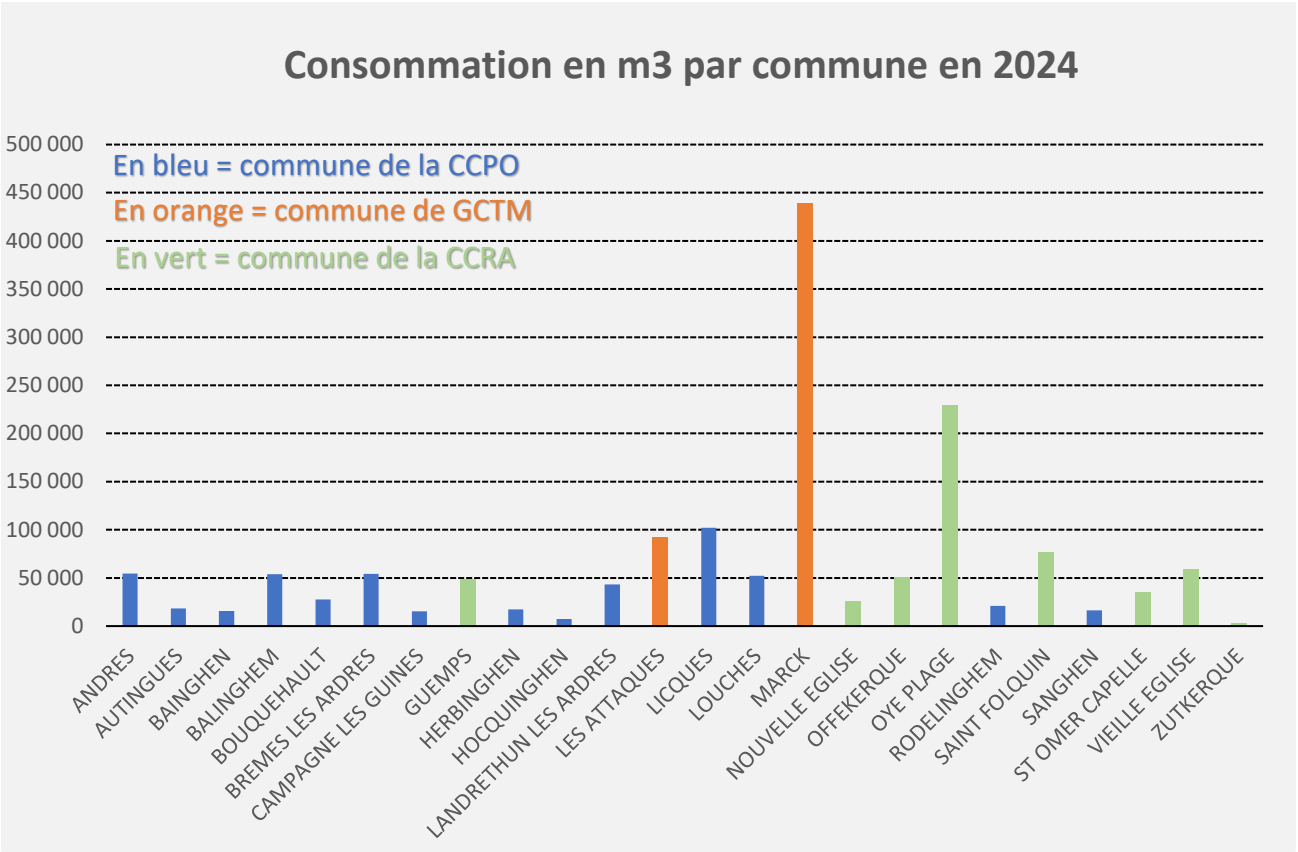

EPCI	CONSOMMATION 2024
Communauté de Communes du Pays d'Opale	498 960 m3
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers	530 851 m3
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	527 721 m3
TOTAL =	1 557 532 m3

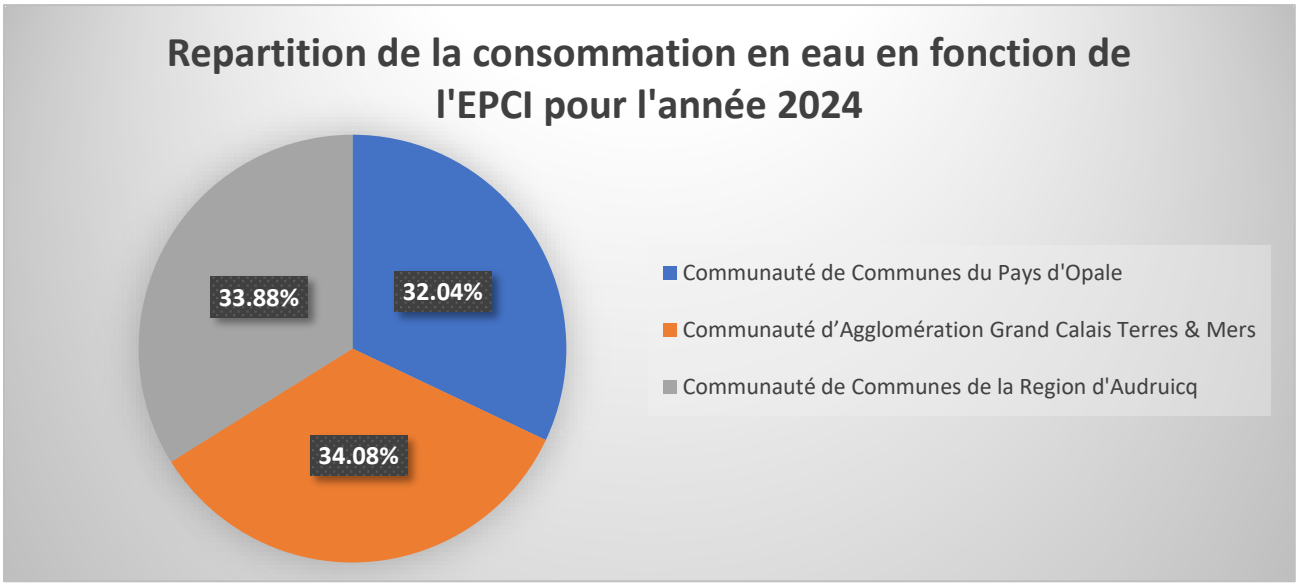

Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www-sira-eau.fr

d) Autres volumes (V8 et V9)

	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	*Volume V8 = 5 377 m3* Essai de 244 poteaux incendie sur le territoire du SIRA sur l'année = 1,5 m3/essai Volume utilisé = 366 m3 Casse conduite entre LES ATTAQUES et ANDRES sur l'amiante-ciment DN350 - Vidange du réseau sur 4 Km Volume à la remise en eau = 385 m3 Casse conduite Route de Bourbourg - VIELLE-EGLISE sur l'amiante-ciment DN250 Vidange du réseau sur 3,5 Km Volume à la remise en eau = 171 m3 21 Casses conduites sur l'année 2023 Estimation perte = 3 150 m3 87 fuites sur branchement ou compteur sur l'année 2023 Estimation perte = 1 305 m3	*Volume V8 = 6 339 m3* Essai de 376 poteaux incendie sur le territoire du SIRA sur l'année = 1,5 m3/essai Volume utilisé = 564 m3 Feu d'un Hangar à ANDRES le 09/12/2024 - Isolement du Forage F2 pour desservir le secteur - Pompe de 80 m3/h en service non-stop pendant 8h Volume utilisé = 640 m3 Casse conduite ZI les Eustaches - LES ATTAQUES sur l'amiante-ciment DN200 Vidange du réseau sur 1,5 km Volume perdu = 250 m3 14 Casses conduites de DN>100 Sur l'année 2024 Estimation perte = 2 100 m3 35 Casses conduites de DN≤100 Sur l'année 2024 Estimation perte = 1 750 m3 69 fuites sur branchement ou compteur sur l'année 2024 Estimation perte = 1 035 m3	+ 17,86%
Volume de service (V9)	*Volume V9 = 4 100 m3* Volume pour l'entretien annuel de l'ensemble des ouvrages (Vidange, nettoyage et remise en eau)	*Volume V9 = 4 100 m3* Volume pour l'entretien annuel de l'ensemble des ouvrages (Vidange, nettoyage et remise en eau)	/

e) Volume consommé autorisé (V6=V7+V8+V9)

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 534 292 m3	1 567 971 m3	+ 2,20%

Article 9. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 629,983 kilomètres au 31/12/2024 (contre 629,088 km au 2023).

Commune	Linéaire réseau AEP par commune en ml en 2023 (hors branchement)	Linéaire réseau AEP par commune en ml en 2024 (hors branchement)	Objet des travaux
ANDRES	19 377	19 377	Reprise canalisation Amiante-Ciment - Route des Attaques = 12 ml en DN350
LES ATTAQUES	58 426	58 426	Renouvellement des branchements sur le Secteur du Pont d'Ardres
AUTINGUES	7 650	7 650	/
BAINGHEN	12 733	12 733	/
BALINGHEM	16 476	16 476	/
BOUQUEHAULT	7 849	7 849	Renouvellement des branchements rue Taillefer et Chemin de Mont-Gardin
BREMES-LES-ARDRES	22 088	22 088	/
CAMPAGNE-LES-GUINES	6 112	6 112	Renouvellement des branchements sur la rue du Berck
GUEMPS	33 460	33 460	/
GUINES	164	164	/
HERBINGHEM	8 326	8 326	/
HOCQUINGHEM	4 171	4 171	/
LANDRETHUN-LES-ARDRES	14 617	14 617	/
CLERQUES	392	392	/

LICQUES	36 611	36 611	Renouvellement de la canalisation rue Armand Leroy - 250 ml en DN100 fonte
LOUCHES	18 211	18 211	/
MARCK	93 986	93 986	/
NIELLES LES ARDRES	1 083	1 083	/
NOUVELLE-EGLISE	17 243	17 243	/
OFFEKERQUE	25 126	25 126	/
OYE-PLAGE	83 264	83 694	Extension du réseau - Ecoquartier - Tranche 3 - 430 ml de PEHD DN90
RODELINGHEM	8 941	8 941	Renouvellement de la canalisation rue des Berceaux - 200 ml en DN100 fonte
SAINT-FOLQUIN	43 627	43 627	/
SAINT-OMER-CAPELLE	27 399	27 864	Extension du réseau – Lot. Les Alouettes II 165 ml PEHD DN125 + 300 ml PEHD DN63
SANGHEN	8 746	8 746	/
VIEILLE-EGLISE	51 122	51 122	/
ZUTKERQUE (rue des Bosquets)	1 888	1 888	/
Total	629 088	629 983	+ 0.14 % par rapport à 2023

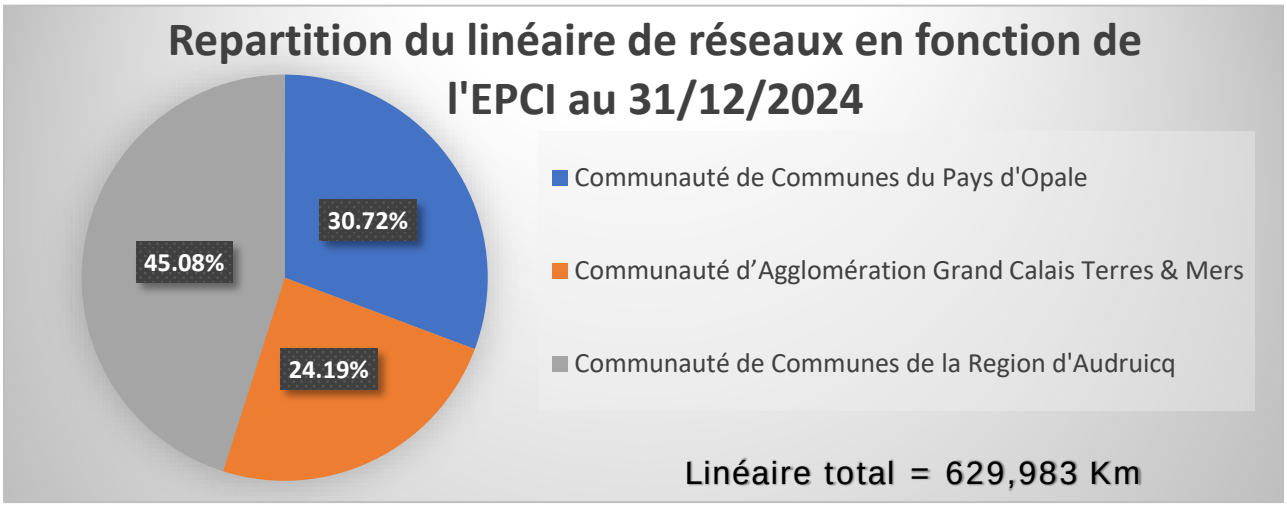

Chapitre 2. Tarification de l'eau et recettes du service

Article 1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

TARIFS		Exercice 2023 au 01/01/2023	Exercice 2024 au 01/01/2024	Evolution 2023 2024
PART DE LA COLLECTIVITE				
Part Fixe (€ H.T./an)	Abonnement annuel compteur Ø 15 (y compris location du compteur)	51,00 €	51,86 €	1,69%
	Abonnement annuel compteur Ø 20	83,75 €	85,16 €	1,68%
	Abonnement annuel compteur Ø 30	126,87 €	129,01 €	1,69%
	Abonnement annuel compteur Ø 40	190,09 €	193,30 €	1,69%
	Abonnement annuel compteur Ø 50	285,35 €	290,17 €	1,69%
	Abonnement annuel compteur Ø 60	427,79 €	435,01 €	1,69%
	Abonnement annuel compteur Ø 80	642,52 €	653,37 €	1,69%
	Abonnement annuel compteur Ø 100	963,16 €	979,42 €	1,69%
	Abonnement annuel compteur Ø 150	1 262,51 €	1 283,82 €	1,69%
Part Proportionnelle (€ H.T./an)	Tranche 1 : de 0 à 500 m3	1,27 €	1,29 €	1,69%
	Tranche 2 : de 501 à 1000 m3	0,99 €	1,01 €	1,69%
	Tranche 3 : > à 1000 m3	0,89 €	0,91 €	1,69%
Autres : Contrat de ressource		0,0433 €	0,0433 €	/
PART DU DELEGATAIRE				
Part Fixe (€ H.T./an)	Abonnement y compris location du compteur	/	/	/
Part Proportionnelle (€ H.T./an)	Tranche 1 : de 0 à [….] m3	/	/	/
	Tranche 2 : de [….] à [….] m3	/	/	/
	Tranche 3 : de [….] à [….] m3	/	/	/
	Tranche 4 : de [….] à [….] m3	/	/	/

TAXES ET REDEVANCES				
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) (1)	5,5%	5,5%	0,0%
Redevances	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,0934 €	0,0934 €	0,0%
	Redevance Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,32 €	0,35 €	9,4%
	VNF Prélèvement	/	/	/
	Autre :	/	/	/
(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.				

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- *Délibération du 05/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les frais d'accès au service*
- *Délibération du 05/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable*

TYPE DE PRESTATIONS DIVERSES LIEES AU SERVICE DE L'USAGER	TARIF 2023 H.T.	TARIF 2024 H.T.
Remplacement de compteur détérioré (choc ou gélé)		
Remplacement de compteur de Ø=15 ou 20mm	236,61 €	244,30 €
Remplacement de compteur de Ø=30, 40, 50 ou 60mm	sur devis	sur devis
Remplacement de compteur de Ø=80, 100 ou au-delà	sur devis	sur devis
Vérification et contrôle d'un compteur		
Etalonnage d'un compteur de Ø=15, 20 ou 30mm	422,92 €	436,66 €
Etalonnage d'un compteur de Ø= 40, 50, 60 ou 80mm	740,11 €	764,16 €
Etalonnage d'un compteur de Ø=100mm ou au-delà	1 057,30 €	1 091,66 €
Demande de Changement de catégorie de Compteur		
Changement d'un compteur de Ø= 30mm par un compteur de Ø=20mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=20mm)	185,92 €	191,96 €
Changement d'un compteur de Ø= 30mm ou Ø=20mm par un compteur de Ø=15mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=15mm)	185,92 €	191,96 €
Remplacement d'un compteur de Ø= 15mm par un compteur de Ø=20 mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=20mm)	185,92 €	191,96 €
Remplacement d'un compteur de Ø= 20mm par un compteur de Ø=30 mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=30mm)	247,89 €	255,95 €

Fourniture et pose d'une fosse à compteur de Ø= 15mm (prix marché pièces + 2 heures d'interventions personnel technique du SIRA)	323,49 €	371,70 €
Fourniture et pose d'une fosse à compteur de Ø= 20mm (prix marché pièces + 2 heures d'interventions personnel technique du SIRA)	477,04 €	607,43 €
Fourniture et pose d'une fosse à compteur de Ø>20 mm	sur devis	sur devis
Déplacement de compteur (sur demande de l'abonné)		
Déplacement compteur sans fourniture de borne incongelable	174,64 €	180,32 €
Déplacement compteur avec fourniture borne incongelable pour compteur de Ø=15 mm	726,10 €	813,26 €
Déplacement compteur avec fourniture borne incongelable pour compteur de Ø=20 mm	806,79 €	926,75 €
Déplacement compteur avec fourniture borne incongelable pour compteur de Ø>20 mm	sur devis	sur devis
Suppression de Branchement		
Suppression de branchement de Ø=25mm avec compteur Ø=15mm	403,39 €	416,50 €
Suppression de branchement de Ø=32mm avec compteur Ø=20mm	605,09 €	624,76 €
Suppression de branchement de Ø=40mm avec compteur Ø=20mm	907,64 €	937,14 €
Suppression de branchement de Ø=50mm avec compteur Ø=30mm	1 361,45 €	1 405,70 €
Suppression de branchement de Ø>50mm avec compteur Ø>30mm	sur devis	sur devis
Frais de changement d'abonné		
Frais de changement d'abonné dans le cadre d'une souscription d'un abonnement	44,01 €	45,44 €
Ouverture / Fermeture de branchement		
Ouverture / fermeture de branchement dans le cadre d'un logement vacant (frais de fermeture pour l'ancien locataire et frais d'ouverture pour le nouveau)	31,77 €	32,80 €
Ouverture / fermeture de branchement à la demande de l'abonné	31,77 €	32,80 €
Réparations diverses		
Contrôle des installations intérieures	202,81 €	209,40 €
Fourniture et remplacement de réhausse pour coffret à compteur de Ø=15mm ou Ø=20mm	185,91 €	191,95 €
Fourniture et remplacement d'un couvercle de protection pour coffret à compteur de Ø=15mm ou Ø=20mm	78,87 €	81,44 €
Fourniture et remplacement d'un couvercle de protection pour coffret à compteur de Ø>20mm	sur devis	sur devis
Forfait réparation pour fuite après compteur incluant le manchon et le dispositif anti-retour sans terrassement hors période d'astreinte	315,49 €	325,74 €
Fourniture et remplacement d'une fosse à compteur de Ø= 15mm	/	371,70 €
Fourniture et remplacement d'une fosse à compteur de Ø= 20mm	/	607,43 €

Fourniture et remplacement d'une fosse à compteur de de Ø>20mm	/	sur devis
Branchement Neuf (longueur maximum du branchement par rapport à l'axe de la chaussée = 7,50 ml)		
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø=15mm dans puisard existant	1 239,41 €	1 279,69 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø=20mm dans puisard existant	1 467,55 €	1 515,24 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø30mm dans puisard existant	1 761,06 €	1 818,30 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø >30mm dans puisard existant	sur devis	sur devis
Création d'un branchement neuf dans puisard existant avec nourrice et X compteurs de Ø15mm	=1761,06+(X * 427,03)	=1818,30+(X * 440,91)
Création d'un branchement neuf avec pose d'une borne incongelable et d'un compteur de Ø=15mm	1 614,29 €	1 730,32 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'une borne incongelable et d'un compteur de Ø=20mm	1 907,80 €	2 063,54 €
PV par ml du branchement neuf pour une longueur > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée		
PV au ml pour un branchement neuf > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée en terre	109,72 €	113,29 €
PV au ml pour un branchement neuf > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée en empierrement	134,63 €	139,01 €
PV au ml pour un branchement neuf > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée en enrobés	164,58 €	169,93 €
Branchement de Chantier		
Frais d'installation et de démontage simple (pose d'un compteur sur branchement existant)	193,91 €	200,21 €
Frais d'installation et de démontage avec création d'un branchement et pose d'un compteur	2 003,84 €	2 068,97 €
Frais de location par mois pour le compteur de chantier	18,00 €	18,59 €
Frais de Personnel Technique ou de matériels divers		
Déplacement non prévu d'un agent chez un abonné	63,21 €	65,26 €
Frais de Personnel Technique (mobilisation à l'heure)	65,90 €	68,04 €
Frais de Personnel Administrative de Catégorie C (mobilisation à l'heure)	65,90 €	68,04 €
Frais de Personnel Administrative de Catégorie A (mobilisation à l'heure)	74,70 €	77,13 €
Frais pour la mise à disposition sans chauffeur de la Mini-Pelle (mobilisation à l'heure/ à compléter avec les frais de personnel)	241,35 €	249,19 €
Frais pour la mise à disposition sans chauffeur du Camion Grue (mobilisation à l'heure/ à compléter avec les frais de personnel)	298,81 €	308,52 €
Frais pour l'immobilisation d'un véhicule ou engin du SIRA (à l'heure/ à compléter avec les frais de personnel)	28,73 €	29,67 €
FORFAIT POUR LE VOL D'EAU	forfait 1000 m3	forfait 1000 m3

Article 2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence avec compteur DN 15 selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Tarifs	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle (hors TVA)	51,00 €	51,86 €	+ 1,69 %
Part proportionnelle (hors TVA)	152,40 €	154,98 €	+ 1,69 %
Contrat de ressource (hors TVA)	5,20 €	5,20 €	0,00 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	208,60 €	212,03 €	+ 1,65 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	/	/	/
Part proportionnelle	/	/	/
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	/	/	/
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	11,21 €	11,21 €	0,00 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	38,40 €	42,00 €	+ 9,38 %
Autre :	/	/	/
VNF Prélèvement :	/	/	/
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	49,61 €	53,21 €	+ 7,26 %
TVA TOTAL FACTURE si service assujetti (5,5 %)	14,20 €	14,59 €	+ 2,72 %
TOTAL TTC	272,41 €	279,83 €	+ 2,72 %
Prix TTC au m3 abonnement et taxes compris	2,27 €	2,33 €	+ 2,72 %
ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.			

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ Annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ Annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 1 557 532 m3 (1 524 815 m3 en 2023).

Article 3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 768 331	2 972 391	+ 7,37 %
dont abonnements	/	/	
Recette de vente d'eau en gros	/	/	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	/	/	
Total recettes de vente d'eau	2 768 331	2 972 391	+ 7,37 %
Recettes liées aux travaux	128 787	145 395	+ 12,90 %
Autres recettes taxes et redevances	68 202	71 067	+ 4,20 %
Total autres recettes	37 839	48 979	+ 29,44 %
Total des recettes	3 003 159	3 237 832	+ 7,81 %

Total des recettes au 31/12/2024 : 3 237 832 €
(3 003 159 € au 31/12/2023)

Chapitre 3. Indicateurs de performance

Article 1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Zone de Distribution LICQUES		Zone de Distribution ARDRESIS		Zone de Distribution ANDRES		Zone de Distribution CAMPAGNE		Nombre de prélèvements réalisés en 2024	Nombre de prélèvements non-conformes en 2024	% de conformité
	T	NC	T	NC	T	NC	T	NC			
BACTERIOLOGIE	13	0	18	0	58	0	13	0	102 contrôles	0 contrôle	100%
NITRATES	11	0	7	0	10	0	4	0	32 contrôles	0 contrôle	100%
PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS	7	5	3	3	4	4	4	4	18 contrôles	16 contrôles	11%
FLUOR	3	0	2	0	3	0	1	0	9 contrôles	0 contrôle	100%
PERCHLORATES	2	0	1	0	1	0	1	0	5 contrôles	0 contrôle	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Taux de conformité = (Nombre de prélèvements réalisés – Nombre de prélèvements non-conformes) / (Nombre de prélèvements réalisés) x 100

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2023	Taux de conformité Exercice 2024	
Microbiologie (P101.1)	100%	102 contrôles	100%
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	62,50%	64 contrôles	75,00%

Pour l'année 2024, le taux de conformité en Microbiologie est de 100 % (100 % en 2023) et pour les paramètres Physico-Chimiques il est de 75 % (62,5 % en 2023)

Les non-conformités portent sur des taux supérieurs à la limite en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés.

Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place par l'ARS.

Les valeurs sont consultables sur le site :

https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=32

Vous trouverez en annexe, un état récapitulatif de la qualité de l'eau en fonction de l'unité technique.

Article 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an.

Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2023	Exercice 2024
0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
10	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0	0
10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	0	0

10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	0	10
10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	10	10
10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, … – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			
TOTAL =		70	80

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 80 (70 en 2023).

Article 3. Indicateurs de performance du réseau

a) *Rendement du réseau de distribution (P104.3)*

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement de réseau} = \frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{Ratio Volume vendu sur volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4} \times 100$$

A titre indicatif, l'indice linaire de consommation vaut :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{V6 + V3}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

$$\text{Rendement de réseau} = \frac{(1\,567\,971 + 16\,637)}{(2\,228\,264 + 0)} \times 100 = 71{,}11\ \%$$

Pour l'année 2024, le rendement de réseau est de 71,11 % (contre 69,3 % en 2023)

$$\text{Ratio Volume vendu sur Volume mis en distribution} = \frac{1\,567\,971}{2\,211\,627} \times 100 = 70{,}90\ \%$$

Pour l'année 2024, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution est de 70,90% (contre 69,3 % en 2023)

$$\text{Indice Linéaire de Consommation} = \frac{(1\,567\,971 + 16\,637)}{(365 + 629{,}98)} = 6{,}89\ \text{m3/jour/km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire de consommation est de 6,89 m3/jour/km (contre 6,72 m3/jour/km en 2023)

	Exercice 2023	Exercice 2024	Evolution 2023/2024
Rendement du réseau en %	69,30 %	71,11 %	+ 1,81 pts
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	68,74 %	70,90 %	+ 2,16 pts
Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)	6,72 m3/jour/km	6,89 m3/jour/km	+ 2,55%

b) *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{Linéaire du réseau (km)}}$$

$$\text{Indice Linéaire des Volumes Non-Comptés} = \frac{(2\,211\,627 - 1\,557\,532)}{(365 \times 629{,}98)} = 2{,}84 \text{ m3/jour/km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des Volumes Non-Comptés est de 2,84 m3/jour/km (contre 3.02 m3/j/km en 2023)

c) *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

$$\text{Indice Linéaire de pertes de réseaux} = \frac{(2\,211\,627 - 1\,567\,971)}{(365 \times 629{,}98)} = 2{,}80 \text{ m3/jour/km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire de pertes de réseaux est de 2,80 m3/jour/km (contre 2,98 m3/j/km en 2023)

Article 4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

LINEAIRE DE RENOUVELLEMENT EN 2024 (en Km)	
Localisation	Linéaire
Renouvellement de la canalisation FONTE DN100 - Rue Armand Leroy - LICQUES	0,350 km
Renouvellement de la canalisation FONTE DN100 - Rue des Berceaux - RODELINGHEM	0,250 km
Reprise canalisation Amiante-Ciment DN350 - Route des Attaques - ANDRES	0,020 km
TOTAL =	0,620 km

Pour l'année 2024, 0,620 km de canalisations ont été renouvelé (contre 3,387 km en 2023).

Exercice	2020 (LN-4)	2021 (LN-3)	2022 (LN-2)	2023 (LN-1)	2024 (LN)	TOTAL
Linéaire renouvelé en km	0,310 km	1,062 km	3,354 km	3,387 km	0,620 km	8,733 km

Au cours des 5 dernières années, 8,733 km de réseaux ont été renouvelés.

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{LN + LN\text{-}1 + LN\text{-}2 + LN\text{-}3 + LN\text{-}4}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{0{,}620 + 3{,}387 + 3{,}354 + 1{,}062 + 0{,}310}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}} = 0{,}28\ \%$$

Pour l'année 2024, le taux de renouvellement des réseaux est 0,28%. (contre 0,26% en 2023)

Commune	Adresse	Type travaux	Diamètre	Nature	Linéaire (ml)
OYE-PLAGE	Eco-quartier	Extension	90	PEHD	430 ml
SAINT-OMERCAPELLE	Lotissement Les Alouettes II	Extension	125	PEHD	165 ml
		Extension	63	PEHD	300 ml
ANDRES	Rue de l'Ecluse Carrée	Renouvellement	350	AMIANTE CIMENT	20 ml
LICQUES	Rue Armand Leroy	Renouvellement	150	FONTE	350 ml
RODELINGHEM	Rue des berceaux	Renouvellement	100	FONTE	250 ml
				TOTAL RENOUVELLEMENT (en m) =	620 ml
				TOTAL EXTENSION (en m) =	895 ml

Article 5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80 % en 2023).

Article 6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées} = \frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$$

Pour l'année 2024, 50 interruptions de service non programmées ont été dénombrées.

Interruptions de service	
janv-23	9
févr-23	2
mars-23	2
avr-23	7
mai-23	4
juin-23	0
juil-23	8
août-23	0
sept-23	6
oct-23	0
nov-23	5
déc-23	7
TOTAL =	50

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées = $\frac{50}{16\,516}$ x 1 000 = 3,03 pour 1000 abonnés

Pour l'année 2024, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées est de 3,03 pour 1000 abonnés (contre 1,27 en 2023).

Article 7. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{Nombre total d'ouverture de branchements}} \times 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100 % en 2023).

Article 8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	4 733 953 €	4 529 152 €
Epargne brute annuelle en €	1 416 465 €	1 422 947 €
Durée d'extinction de la dette en années	3 ans et 4 mois	3 ans et 2 mois

$$\text{Durée d'extinction de la dette de la collectivité} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 3ans et 2 mois (3 ans et 4 mois en 2023).

Article 9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite.

Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/[N] est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année Précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{Chiffres d'affaires TTC (hors Travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	185 615 €	136 212 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n	3 519 600 €	3 905 301 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année n	5,27 %	3,49 %

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est 3.49 % (5,27 % en 2023)

Article 10. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites - de toute nature - relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de de suivi des réclamations reçues : ☒Oui ☐Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 21 réclamations
- Nombre d'appels téléphoniques sur l'année 2024 : 2788 appels
- Nombre de courriers réceptionnés sur l'année 2024 : 907 courriers
- Nombre d'appels pour un problème de fuite : 109 appels
- Nombre d'appels pour un manque d'eau : 13 appels
- Nombre d'appels pour un problème de pression : 13 appels
- Nombre d'appels pour dégradation d'ouvrages : 2 appels

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$$

$$\text{Taux de réclamations pour l'année 2024} = \frac{21}{16\,516} \times 1\,000 = 1{,}27 \text{ pour 1000 abonnés}$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 1,27 pour 1000 abonnés (contre 1,09 en 2023)

Chapitre 4. Financement des investissements

Article 1. Branchements en plomb

Cet indicateur est en cours de calcul.

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée.

A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	16 489	16 516
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	/	/
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	/	/
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	/	/
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	/	/

Article 2. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financier HT des travaux dépensés pendant le dernier exercice budgétaire	1 237 606 €	254 813 €
Montants des subventions en €	121 310 €	93 922 €
Montants des contributions du budget générales en €	/	/

Article 3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre (Montant restant dû en €)		4 733 953 €	4 479 253 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	248 936 €	257 326 €
	En intérêts	150 845 €	143 459 €

Article 4. Amortissements

	Exercice 2023	Exercice 2024
Dotation aux Amortissements	720 237	722 485

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 722 485 € (720 237 € en 2023).

Article 5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2025
Projet d'étude patrimoniale	160 840 € HT
Diagnostic du Forage de Rodelinghem + Diagnostic du système de pompage du Forage de RODELINGHEM	43 887 € HT
Etude PGSSE	33 650 € HT
Etudes Préalables Travaux AEP+EU - Rue du Chevalet et rue du Courgain - CAMPAGNE (Périmètre des champs captants de ANDRES)	10 000 € HT
Mission de Maitrise d'Œuvre - Réhabilitation du Château d'Eau de Nouvelle Eglise	40 000 € HT

Article 6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année de réalisation	Montants prévisionnels
TRAVAUX SUR RESEAUX		
Renouvellement des branchements sur CAMPAGNE-LES-GUINES, OYE-PLAGE, LES ATTAQUES, BOUQUEHAULT et BREMES	2025	80 000 € HT
Nouveaux compteurs de sectorisation dans le cadre de l'étude Patrimoniale	2025	120 000 € HT
Installation d'un compteur et d'un LS42 Secteur de LOUCHES	2025	18 000 € HT

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année de réalisation	Montants prévisionnels
TRAVAUX SUR OUVRAGES		
Remplacement de l'armoire de commande sur le Forage F2	2024/2025	22 220 € HT
Diagnostic de la Pompe P1 - Forage F2 de ANDRES	2024/2025	5 767 € HT
Remplacement de la pompe P1 au Forage F2 de ANDRES	2024/2025	20 000 € HT
Réhabilitation des compteurs de sectorisations (2600 € x 50 u)	2024/2025	59 023 € HT
Mise aux normes des accès du forage F2	2024/2025	21 983 € HT
Remplacement Pompe P1 Forage de LICQUES	2025	12 590 € HT
Création d'un inverseur électrique sur le Forage de RODELINGHEM	2025	2 867 € HT
Remplacement des compteurs des Forages	2025	20 000 € HT

Remplacement de 2 pompes horizontales sur le Surpresseur de LES ATTAQUES	2025	15 000 € HT
Remplacement de 2 ballons sur le Surpresseur de LES ATTAQUES	2025	11 000 € HT
Remplacement Pompes P8/P10 sur le Surpresseur de LES ATTAQUES	2025	27 000 € HT
Remplacement de 2 pompes sur le réservoir de LE VAL	2025	15 000 € HT
Remplacement d'une pompe sur le réservoir de Bainghem	2025	7 500 € HT
Remplacement d'une pompe sur le réservoir de WEST-YEUSE	2025	7 500 € HT
Remplacement tête de forage - FORAGE DE BALINGHEM	2025	6 150 € HT
Remplacement de l'armoire de commande sur le Surpresseur de LES ATTAQUES	2025	120 000 € HT
Remplacement deux 2 pompes + 1 colonne - forage de RODELINGHEM	2025	60 000 € HT
Changement de la pompe P1 au FORAGE F4	2025	50 000 € HT
Remplacement du portail et de la porte d'accès au local technique - FORAGE de BALINGHEM	2025	20 000 € HT
Remplacement tête de forage - FORAGE F1 - ANDRES	2025	7 400 € HT
Remplacement des échelles dans le réservoir de RODELINGHEM	2025	6 450 € HT
Remplacement d'équipements de télégestion dans les ouvrages	2025	105 000 € HT
Réhabilitation du Château d'Eau de Nouvelle-Eglise (Phase N°1)	2025/2025	440 000 € HT

Chapitre 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Article 1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a admis les abondons de créances suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Créances admises en non-valeur suite à un recouvrement infructueux	79 410,80 €	16 091,44 €
Créances éteintes pour surendettement ou liquidation judiciaire	566,66 €	13 168,89 €
TOTAL =	79 977,46 €	29 260,33 €

Article 2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Chapitre 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	36 831 hab	36 972 hab
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,27 € le m3	2,33 € le m3
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 jours	2 jours
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	62,50%	75,00%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69,30 %	71,11 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,02 m3/jour/km	2,84 m3/jour/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,98 m3/jour/km	2,80 m3/jour/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les 5 dernières années	0,26 %	0,28 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	79 977,46 €	29 260,33 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1.27	3,03
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3 ans et 4 mois	3 ans et 2 mois
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,27%	3,49 %
P155.1	Taux de réclamations	1,09 pour 1000 abonnés	1,27 pour 1000 abonnés

ANNEXES - QUALITE DE L'EAU EN FONCTION DE L'UNITE TECHNIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ZONE DE DISTRIBUTION : ARDRESIS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BALINGHEM, FO3 ANDRES, RODELINGHEM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 5398 personnes sur 8 communes (AUTINGUES, BALINGHEM, BREMES, LANDRETHUN-LES-ARDRES, LICQUES, LOUCHES, RODELINGHEM, ZUTKERQUE). Le responsable des installations est : « S.I ANDRES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I ANDRES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 062000488

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **35,1 mg/L**
Valeur maxi : **40 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **183**
Valeur maxi : **1 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 2 autre(s)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,09 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES — Bonne qualité

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,86 microgramme/L**
Valeur maxi : **2,86 microgramme/L**

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **31,9 °f**
Valeur maxi : **32,5 °f**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale du Pas-de-Calais - 100, avenue Winston Churchill - Bâtiment F
62000 Arras
www.hauts-de-france.ars.sante.fr
0 809 40 20 32
ars-hdf-sse62@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ZONE DE DISTRIBUTION : LICQUES

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.
Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BALINGHEM, FO3 ANDRES, LICQUES, RODELINGHEM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2469 personnes sur 5 communes (BAINGHEN, HERBINGHEN, HOCQUINGHEN, LICQUES, SANGHEN). Le responsable des installations est : « S.I ANDRES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I ANDRES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **18/03/2025**

UDI **062000693**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **31,8 mg/L**
Valeur maxi : **40 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**
Conformité : **29 %**
Nombre de substances recherchées : **183**
Valeur maxi : **1 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 2 autre(s)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,09 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES — Bonne qualité

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,05 microgramme/L**
Valeur maxi : **3,15 microgramme/L**

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **31,6 °f**
Valeur maxi : **33 °f**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale du Pas-de-Calais - 100, avenue Winston Churchill - Bâtiment F
62000 Arras
www.hauts-de-france.ars.sante.fr
0 809 40 20 32
ars-hdf-sse62@ars.sante.fr

Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www-sira-eau.fr
SIRA à votre écoute.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ZONE DE DISTRIBUTION : ANDRES

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.
Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FO1 ANDRES, FO2 ANDRES, FO4 ANDRES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 26422 personnes sur 10 communes (ANDRES, ATTAQUES (LES), GUEMPS, MARCK, NOUVELLE-EGLISE, OFFEKERQUE, OYE-PLAGE, SAINT-FOLQUIN, SAINT-OMER-CAPELLE, VIEILLE-EGLISE). Le responsable des installations est : « S.I ANDRES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I ANDRES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 062000464

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **58**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **31 mg/L**
Valeur maxi : **34 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **183**
Valeur maxi : **0,456 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 2 autre(s)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,0967 mg/L**
Valeur maxi : **0,11 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES — Bonne qualité

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **3,24 microgramme/L**
Valeur maxi : **3,24 microgramme/L**

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **30,6 °f**
Valeur maxi : **31,4 °f**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale du Pas-de-Calais - 100, avenue Winston Churchill - Bâtiment F
62000 Arras
www.hauts-de-france.ars.sante.fr 0 809 40 20 32 ars-hdf-sse62@ars.sante.fr

Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www-sira-eau.fr
SIRA à votre écoute.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ZONE DE DISTRIBUTION : CAMPAGNE LES GUINES

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.
Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FO2 ANDRES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2432 personnes sur 3 communes (ANDRES, BOUQUEHAULT, CAMPAGNE-LES-GUINES). Le responsable des installations est : « S.I ANDRES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I ANDRES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **19/03/2025**

UDI **062003058**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **34,2 mg/L**
Valeur maxi : **36 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **183**
Valeur maxi : **1,04 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r417888 et 2 autre(s)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES — Bonne qualité

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,52 microgramme/L**
Valeur maxi : **1,52 microgramme/L**

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **30,9 °f**
Valeur maxi : **31,4 °f**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale du Pas-de-Calais - 100, avenue Winston Churchill - Bâtiment F
62000 Arras
www.hauts-de-france.ars.sante.fr
0 809 40 20 32
ars-hdf-sse62@ars.sante.fr

Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www-sira-eau.fr
SIRA à votre écoute.